

Code du travail à Mayotte : les transpositions annoncées par Medef

02.12.2015



Figllustration SIPA

Six décrets concernant la transposition du Code du Travail à Mayotte sont en cours d'élaboration après la rencontre entre Thierry Galarme, Président du MEDEF Mayotte, Yves Struillou, Directeur général du Travail et Dominique Ledeme, chargé de la transposition du Code du Travail à Mayotte.

Une rencontre s'est récemment déroulée entre Thierry Galarme, Président du MEDEF Mayotte, Yves Struillou, Directeur général du Travail ainsi que Dominique Ledeme ancien Directeur du travail à Mayotte et chargé de la transposition du [Code du Travail](#) à Mayotte. Il s'agissait pour le président du Medef de préciser les mesures dont le MEDEF à Mayotte a sollicité la transposition, mais également sur ce sujet en général.

La majorité de ces mesures seront transposées, rapportemayottehebd.com. Selon le Directeur Général du travail, 6 décrets sont en cours d'élaboration pour une application rapide ainsi qu'une ordonnance portant extension à Mayotte de l'Assurance Garantie des Salaires (AGS). Les six décrets portent sur l'extension à Mayotte des mesures suivantes à savoir la création d'entreprises, la rémunération des stagiaires, les tickets restaurants, le dispositif adulte relais et l'aide à l'embauche du premier salarié et l'intérim.

En ce qui concerne la demande du MEDEF Mayotte d'implanter une zone franche, ce point n'a pas été évoqué lors de cette rencontre, car il n'est pas inclus dans la compétence du ministère du Travail. En conséquence, cette requête sera présentée au ministère de l'Outre-mer.